

COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil dix-sept, le douze septembre à 20h30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Monsieur GAUCHER Alain, Madame PAUL Delphine, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle et Monsieur HONORE Samuel

Absent avec pouvoir : Madame PINTAURI Angélique donne pouvoir à Monsieur HONORE Samuel

Absent sans pouvoir : Monsieur HUSSON Anthony

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LIEGEOIS Isabelle a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 5 septembre 2017

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 13/09/2017 et affiché le compte-rendu de cette séance le 14/09/2017
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017
- Demande de subvention pour le programme 2017 de rénovation de l'éclairage public
- Autorisation d'installation d'un portail à l'entrée d'un chemin communal
- Modification des tarifs et du règlement intérieur de la salle CUGNOT
- Modification du règlement des cimetières communaux
- Adhésion au service « Assurance groupe » du Centre de gestion de la Meuse
- Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- Subvention exceptionnelle au collège Les Cuvelles de VAUCOULEURS pour l'aménagement de la cour
- Désignation des bénéficiaires solvables (garants) et validation du règlement des affouages pour la saison 2017-2018
- Rapport annuel sur le service public de l'assainissement collectif 2016
- Rapport annuel sur le service public de l'assainissement non collectif 2016
- Rapport annuel sur le service public de l'eau potable 2016
- Décisions prises en vertu de l'article L2221-22 du CGCT
- Affaires diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal le retrait de l'ordre du jour du point suivant :

- Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

Délibération n° 17-38 : Demande de subvention pour le programme 2017 de rénovation de l'éclairage public

Madame le Maire rappelle que la collectivité va procéder cette année à la rénovation d'une partie de son éclairage public en remplaçant la totalité de son parc d'éclairage public énergivore. Elle présente le plan de financement prévisionnel pour cette opération qui s'élève à 85 168,50 € HT (dont 3 640,00 € HT d'honoraires de Maîtrise d'œuvre).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider le plan de financement présenté et de l'autoriser à demander des subventions aux différents financeurs.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Valide** le plan de financement tel que présenté
- **Autorise** le Maire à demander des subventions auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce projet, à savoir la FUCLEM, EDF Collectivités et le GIP Objectif Meuse.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Autorisation d'installation d'un portail à l'entrée d'un chemin communal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires des parcelles BW n°70 et ZS n°30 à VACON souhaitent installer un portail à l'entrée du chemin communal du Moulin, chemin desservant uniquement leur propriété.

Madame le Maire fait lecture du projet de convention pour autoriser ce portail. Après discussion, des modifications sont à apporter à celle-ci. Il est donc décidé de reporter cet ordre du jour lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Délibération n° 17-39: Modification des tarifs de location et du règlement intérieur de la salle CUGNOT

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs de mise à disposition de la salle CUGNOT fixés par la délibération du 17/12/2014 destinés à couvrir les frais d'occupation pour le rez-de-chaussée et le premier étage, à savoir :

1° Location de 48h00 (du samedi 8h au lundi 8h)

- Associations Vidusiennes : gratuit
- Habitants de la commune : 100 euros
- Sociétés : 155 euros

2° Location de 24h00 (de 9h à 9h)

- Associations Vidusiennes : gratuit
- Habitants de la commune : 50 euros
- Sociétés : 100 euros

3° Location d'une 1/2 journée (réunion ou vin d'honneur)

- Associations Vidusiennes : gratuit
- Habitants de la commune : 35 euros
- Sociétés : 50 euros

Elle propose par contre de modifier la période de contribution aux frais de chauffage (hormis pour les Associations Vidusiennes qui ne paient pas celle-ci) en appliquant cette période du 15 septembre au 15 juin au lieu du 1^{er} octobre au 15 avril comme actuellement.

Ainsi, dorénavant, **la contribution aux frais de chauffage pour la période du 15 septembre au 15 juin** est fixée comme suit :

- 50 euros pour 48 heures d'occupation
- 30 euros pour 24 heures d'occupation
- 15 euros pour une occupation d'une demi-journée

Madame le Maire propose également la modification du règlement de la salle CUGNOT pour prendre en compte cette modification, et notamment l'article 11 qui prévoit les deux périodes distinctes hiver/été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- le maintien des tarifs actuels
- la modification de la période où une contribution aux frais de chauffage est demandée
- la modification du règlement de la salle CUGNOT

Délibération n° 17-40 : Modification du règlement des cimetières communaux

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le règlement des cimetières communaux et les tarifs des concessions et des sites cinéraires (columbarium et caveaux-urnes) lors de la séance du 21 septembre 2016.

Elle informe l'assemblée que suite aux travaux de remise en état du jardin du souvenir de VOID et la création du columbarium et de jardin du souvenir à VACON, il convient de modifier l'article 31 du règlement des cimetières communaux relatif aux jardins du souvenir.

Après délibération, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité** des membres présents ou représentés le règlement des cimetières communaux tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 17-41 : Adhésion au service « assurance groupe » du Centre de gestion de la Meuse

Madame le Maire rappelle que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la société GRAS SAVOYE, société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les taux proposés sont les suivants :

Agents relevant de la CNRACL		Agents relevant de l'IRCANTEC
Franchise de 10 jours (1)	Franchise de 30 jours (2)	Franchise de 10 jours (3)
5.00%	3.95%	1.52%

- (1) franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire avec suppression au-delà de 60 jours d'arrêt continu
 (2) franchise de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire
 (3) franchise de 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire

Compte tenu de ces informations, le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service «Assurance groupe» du Centre de Gestion.

Délibération n° 17-41 : Adhésion au service « assurance groupe » du Centre de gestion de la Meuse (suite)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

- **décide** d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1^{er} janvier 2018 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire à signer la convention correspondante;
- **décide** que les catégories de personnel à assurer sont les suivantes :
 - Agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à la CNRACL
 - Franchise de 10 jours consécutifs en maladie ordinaire supprimée au-delà de 60 jours d'arrêt continu
 - Franchise de 30 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire
 - Agents contractuels, agents stagiaires et/ou titulaires affiliés à l'IRCANTEC
- **décide** que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :
 - traitement de base et nouvelle bonification indiciaire
 - supplément familial
 - primes
 - charges patronales

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 17-42 : Subvention exceptionnelle au collège Les Cuvelles de VAUCOULEURS pour l'aménagement de sa cour

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de la part du collège Les Cuvelles de VAUCOULEURS pour l'aménagement de sa cour. En effet, le conseil de la vie collégienne a travaillé sur un projet de réaménagement et d'embellissement de la cour évalué à 15 985,02 euros. Pour information, le collège de Vaucouleurs accueille à ce jour 370 élèves dont 62 de la commune de VOID-VACON.

Madame le Maire propose de participer à ce projet en allouant au collège Les Cuvelles de VAUCOULEURS une subvention de 200 euros.

Votants : 17
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 1

Après délibération, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** des votants présents ou représentés (abstention de Monsieur Bernard GENTER) d'allouer au collège Les Cuvelles de VAUCOULEURS une subvention de 200 euros afin de participer à l'aménagement de la cour de cet établissement.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-43 : Désignation des bénéficiaires solvables (garants) et validation du règlement pour la saison 2017-2018 des affouages

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner 3 bénéficiaires solvables (garants) pour délivrer les affouages pour la saison 2017-2018.

Les trois garants de l'année dernière, à savoir Messieurs Mickaël HOSNELD, Bernard CHALON et Sébastien CHALON, se représentent.

D'autre part, l'adjoint au Maire chargé de la Forêt, Madame Delphine PAUL, présente le règlement des affouages pour délivrer les affouages pour la saison 2017-2018 validé par la commission Forêt. Elle rappelle que le prix a été fixé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 juin 2016 à 6 euros le mètre cube pour les affouages à compter de la saison 2016-2017 et que la part d'affouage sera calculée sur le nombre réel de mètres cubes délivrés à chaque affouagiste avec une avance de 50 euros

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le règlement des affouages tel que présenté et de désigner les 3 garants pour la saison 2017-2018 des affouages.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

- **Valide** le règlement des affouages pour la saison 2017-2018
- **Désigne** comme bénéficiaires solvables (garants) pour la saison 2017-2018 des affouages Messieurs Mickaël HOSNELD, Bernard CHALON et Sébastien CHALON

Délibération n° 17-44 : Rapport annuel sur le service public de l'assainissement collectif 2016

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal **adopte à l'unanimité** des membres présents ou représentés le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 de la commune de VOID-VACON. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 17-45 : Rapport annuel sur le service public de l'assainissement non collectif 2016

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal **adopte à l'unanimité** des membres présents ou représentés le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2016 de la commune de VOID-VACON. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 17-46 : Rapport annuel sur le service public de l'eau potable 2016

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal **adopte à l'unanimité** des membres présents ou représentés le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 de la commune de VOID-VACON. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014 complétée par la délibération du 19 décembre 2016.

► **Marché de fourniture:** Achat de matériels pour le service technique : Une tronçonneuse à la SARL AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 332,50 € HT, Un taille-haies (539,00 € HT), une débroussailleuse(599,17€ HT) à ETS VALENTIN, une brouette pour un montant de 149,80 € HT à LES MATERIAUX NOUVEAUX DOCKS, des fournitures de voirie pour un montant global de 609,00 € HT à la société GUILLEBERT et des fournitures d'atelier pour un montant global de 417,08 € HT à la SARL BERNER

► **Marché de travaux:** Réfection de la peinture de 3 classes de l'école élémentaire du petit ruisseau attribué à la SAS PEINTURE TONNES pour un montant de 5 631,30 € HT

► **Signature du bail pour 3 ans avec M. Anthony NEY pour le logement n°2 du 37 Rue Louvière (F2) à compter du 1^{er} juillet 2017 pour un loyer mensuel de 400 euros (dépôt de garantie de 400 euros)**

► **Marché de travaux:** Réparation de la sono confiée à la société DSE pour un montant global de 966,25 € TTC

► **Marché de fourniture:** Réception du Centre de secours de VOID-VACON à l'occasion du 14 juillet 2017 (30 personnes) confiée au RESTAURANT CUGNOT pour un montant de 380,00 € TTC

► **Marché de travaux:** Branchement en eau potable pour la maison d'habitation sise 8 Route de Commercy attribué à la société SAUR pour un montant de 8 143, 61 € HT

► **Marché de service:** Maîtrise d'œuvre pour la sécurisation et l'aménagement d'un chemin piétonnier Route de Commercy confiée à SETRS pour un montant de 2 950,00 € HT

► **Marché de travaux:** Réparation du projecteur halogène et remplacement de 2 pneus pour un véhicule communal confiée au garage VENNET ROCHON SARL pour un montant global de 890,74 € TTC

► **Marché de travaux:** Aménagement arboré d'une aire de stationnement ruelle des écoles

- Lot n°1 « Démolition » attribué à la société B2X DEMOLITION pour un montant de 15 930,00 € HT
- Lot n°2 « Création du parking » attribué à la société COLAS NORD EST pour un montant de 154 924,25 € HT

► **Décision de restituer l'intégralité de la caution de 618 euros à Madame Alexandra PARANT suite à son départ du logement du 12 rue François rendu en bon état**

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de travaux: Convention de partenariat entre ENEDIS et la Commune de VOID-VACON pour le nettoyage de 3 postes de transformation et la remise en peinture d'un poste à titre gracieux par les compagnons du chemin de vie

▶ Marché de fourniture: Livraison de fournitures administratives confiée à la société JPG pour un montant global de 934,38 € TTC

▶ Marché de travaux: Travaux de remise en état de la voirie – Programme 2017 attribués à la SARL CHARDOT TP pour un montant de 58 415,00 €HT

▶ Marché de travaux: Travaux de rénovation de l'éclairage public – Programme 2017 attribués à la SARL LED ELEC pour un montant de 81 528,50 € HT

▶ Marché de fourniture: Commande de produits d'entretiens pour les écoles communales à la société L'EQUIPIER pour un montant global de 923,53 € TTC

▶ Décision de rembourser la franchise de 191 euros à Monsieur Freddy LORRETTE suite au sinistre de son véhicule

▶ Décision de restituer l'intégralité de la caution de 450 euros à la société THONIN FRERES ISOLATION suite à son départ de l'immeuble à usage commercial sis au 31 rue Louvière rendu en bon état

▶ Signature du bail précaire d'un an avec la société ARTISANS DU RESEAU THONIN pour l'immeuble à usage commercial sis au 31 rue Louvière à compter du 1^{er} août 2017 pour un loyer mensuel de 450 euros (dépôt de garantie de 450 euros)

▶ Marché de travaux: Remplacement d'une canalisation d'eau pour la supérette PROXI confié à la SARL LHERITIER pour un montant de 937,78 € HT

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions diverses

Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

COMMUNE DE VOID-VACON**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017****Délibération n° 17-38** : Demande de subvention pour le programme 2017 de rénovation de l'éclairage public**Délibération n° 17-39** : Modification des tarifs de location et du règlement intérieur de la salle CUGNOT**Délibération n° 17-40** : Modification du règlement des cimetières communaux**Délibération n° 17-41** : Adhésion au service « assurance groupe » du Centre de gestion de la Meuse**Délibération n° 17-42** : Subvention exceptionnelle au collège Les Cuvelles de VAUCOULEURS pour l'aménagement de sa cour**Délibération n° 17-43** : Désignation des bénéficiaires solvables (garants) et validation du règlement pour la saison 2017-2018 des affouages**Délibération n° 17-44** : Rapport annuel sur le service public de l'assainissement collectif 2016**Délibération n° 17-45** : Rapport annuel sur le service public de l'assainissement non l'eau potable 2016**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT****Affaires diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	Procuration à Samuel HONORE
Anthony HUSSON	Absent
Samuel HONORE	